

SYRIE-Conflit

Une trêve entre en vigueur en vertu d'un accord américano-russe

AFP
DAMAS/Syrie

Une trêve entre régime et rebelles est entrée lundi en vigueur en Syrie en vertu d'un accord russo-américain qui exclut les groupes jihadistes, énième effort pour mettre un terme à cinq ans de conflit dévastateur.

La trêve est entrée en vigueur à 19H00 locales (16H00 GMT), alors que l'opposition et la rébellion n'ont pas encore donné leur accord officiel. Le régime a déjà donné son approbation à la cessation des hostilités.

L'accord stipule d'abord un cessez-le-feu de 48 heures dans toutes les régions à l'exception de celles où les jihadistes du groupe Etat is-

lamique (EI) et le Front Fateh al-Cham (ex-branche d'Al-Qaïda connue sous le nom du Front Al-Nosra) sont présents.

L'armée russe, qui aide militairement le régime syrien dans le conflit, a annoncé peu avant l'entrée en vigueur de la trêve, qu'elle suspendait ses frappes "sur tout le territoire" à l'exception des zones où se trouvent les groupes "terroristes". Les noms de ces zones n'ont pas été précisés.

Pendant la trêve, le régime de Bachar al-Assad doit s'abstenir de mener des "missions aériennes de combat dans toute zone où se trouve l'opposition et sur laquelle on s'est mis d'accord", avait indiqué le chef de la diplomatie américaine John Kerry en an-

nonçant vendredi l'accord de trêve. Il n'a pas identifié ces régions.

Or dans plusieurs zones du pays, les rebelles sont alliés aux jihadistes de Fateh al-Cham considérés comme "terroristes" par Washington et Moscou, ce qui pourrait constituer le principal obstacle à l'application de la trêve.

Si le cessez-le-feu tient une semaine, Moscou et Washington commenceront de manière inédite des attaques conjointes contre l'EI et Fateh al-Cham.

L'accord par ailleurs préconise dès lundi un accès humanitaire sans entrave aux zones assiégées, comme Alep (nord), principal front du conflit.

Il prévoit pour acheminer l'aide une "démilitarisation" de la route du Castello

au nord d'Alep, unique axe de ravitaillement pour les rebelles avant sa prise en juillet par le régime.

L'opposition a affiché son scepticisme et a réclamé lundi des garanties avant d'avaliser l'accord.

"Quelle est la définition choisie pour le 'terrorisme' et quelle sera la réponse en cas de violations?", s'est interrogé notamment Salem al-Moslet, le porte-parole du Haut comité des négociations (HCN), qui rassemble les principaux représentants de l'opposition et de la rébellion syriennes.

A quelques heures de l'entrée en vigueur de la trêve, le président Assad a affirmé ne pas vouloir céder d'un pouce même si le gouvernement de Damas a approuvé l'accord de trêve,

selon l'agence officielle Sana.

"L'Etat syrien est déterminé à reprendre aux terroristes toutes les régions et à rétablir la sécurité", a dit Bachar al-Assad lors d'une visite dans l'ex-fief rebelle de Daraya près de Damas.

En dépit de la fête musulmane de l'Adha, les rues des quartiers rebelles d'Alep, ville divisée en deux depuis juillet 2012, étaient vides. Peu d'habitants sont en mesure de la célébrer en raison de la pénurie causée par le siège hermétique du régime.

"Nous espérons que le cessez-le-feu sera respecté afin que nous puissions un peu souffler mais les civils n'ont plus d'espoir", a affirmé à l'AFP l'un d'eux, Abou Abdallah.

L'Afrique en bref

•Libye-pétrole

Le gouvernement d'union en Libye soutenu par l'ONU a perdu hier le contrôle d'un troisième terminal pétrolier, se montrant incapable de stopper l'offensive lancée par les autorités rivales basées dans l'est du pays.

Le pouvoir basé à Tripoli n'a pas réussi à défendre ses principaux ports permettant au pays d'exporter son or noir, sa principale richesse économique.

Ce revers risque en outre de l'affaiblir à l'heure où ses forces luttent pour reprendre la ville de Syrte aux mains du groupe Etat islamique, une bataille qui s'éternise depuis quatre mois.

•Afrique du Sud-Zuma

Le président sud-africain Jacob Zuma a remboursé à l'Etat près de 500.000 euros d'argent public dépensés pour des travaux d'aménagement dans sa résidence privée, à l'origine d'une vive controverse dans le pays, a annoncé lundi la présidence. En mars dernier, la plus haute instance judiciaire du pays avait jugé que le président Zuma avait violé la Constitution en refusant de rembourser une partie des travaux engagés sur deniers publics dans sa résidence privée de la province du KwaZulu-Natal (est), dont la construction d'un poulailler et d'une piscine.

A travers le monde

•France/Le dalaï lama en France

Le dalaï lama est arrivé lundi en France pour sa première visite depuis cinq ans au cours de laquelle il doit délivrer une série de conférences, sans être reçu officiellement par les autorités soucieuses de ne pas froisser Pékin.

Le maître bouddhiste et chef spirituel des Tibétains multiplie les déplacements loin de son exil indien de Dharamsala (nord), sans ralentir la cadence, à 81 ans.

Arrivé lundi à Paris en provenance de Bruxelles, Tenzin Gyatso ouvrira mardi un cycle d'interventions couvrant les sujets qui lui sont chers allant de "l'harmonie entre les religions", "le dialogue avec la science" et "le bien-être du peuple tibétain".

•USA-ÉLECTIONS-SANTÉ

Hillary Clinton n'a pas de problème médical autre que la pneumonie, selon son porte-parole

Le porte-parole d'Hillary Clinton a assuré lundi que la candidate démocrate à la Maison Blanche ne souffrait pas d'autre problème médical que la pneumonie annoncée dimanche.

"Je peux attester qu'il n'y a pas d'autre problème médical non divulgué", a déclaré Brian Fallon sur la chaîne MSNBC, en annonçant que de nouveaux documents édités seraient rendus publics dans les prochains jours.

France-Attentat-Jihadistes

Trois femmes radicalisées présentées à la justice

AFP
(PARIS/France)

La justice française s'est concentrée, hier sur le cas de trois femmes radicalisées soupçonnées d'avoir voulu préparer un attentat sous l'influence d'un jihadiste français du groupe Etat islamique (EI), connu pour avoir téléguidé des attaques depuis la zone irako-syrienne, selon les enquêteurs.

Inès Madani, 19 ans, Sarah H., 23 ans, et Amel S., 39 ans, ont été présentées lundi aux juges en vue d'être mises en examen (inculpées) après la découverte près de la cathédrale Notre-Dame de Paris, d'une voiture chargée de bonbonnes de gaz. Elles avaient été interpellées jeudi soir dans le sud-est de Paris par la police.

La menace ne retombe pas dans le pays, frappé depuis 2015 par une série d'attentats ayant fait 238

morts. Un adolescent de 15 ans, soupçonné de vouloir passer à l'action avec une arme blanche, a également été présenté aux juges lundi, deux jours après son arrestation à Paris. Il était assigné à résidence depuis avril pour sa radicalisation.

Point commun à ces deux dossiers, pensent les enquêteurs: les contacts entretenus sur internet par ces femmes et par ce mineur avec Rachid Kassim, 29 ans, un Français qui téléguide ses émules via Telegram.

Ce réseau de messagerie crypté, dont les forums de discussion ne sont accessibles que sur invitation, est considéré aujourd'hui comme l'un des moyens de communication préférés des jihadistes.

Selon les enquêteurs, Rachid Kassim aurait inspiré, de manière plus ou moins directe, les récentes attaques contre un couple de policiers en région parisienne, en juin, et contre un prêtre dans

une église normande fin juillet. Pour l'attentat de Normandie, "c'est lui qui a mis en contact les deux tueurs et donné les consignes", affirment notamment des sources proches de l'enquête.

Rachid Kassim, propagandiste très actif du groupe EI, parti de France en 2012 sur les terres du jihad, appelle depuis plus de six mois ses quelques 330 abonnés Telegram au meurtre, en détaillant modes opératoires et objectifs à attaquer. Ses messages se répandent via des dizaines de groupes pro-EI qui les relaient.

• 'Menace maximale'

La menace d'attentats jihadistes visant la France est "maximale", a de nouveau averti dimanche le Premier ministre Manuel Valls, en assurant que des attentats étaient déjoués "tous les jours".

Le chef du gouvernement a également porté à environ 15.000, contre environ 10.000 jusqu'à

présent, l'estimation du nombre de personnes radicalisées en France.

Pour les enquêteurs, il ne fait aucun doute que les trois femmes, après l'échec de l'attaque à la voiture piégée, comptaient passer à l'action: le commando entendait "clairement (...) commettre un attentat", a déclaré vendredi le procureur François Molins.

Ces trois femmes, dont les deux plus jeunes étaient connues des services pour leur radicalisation et leur volonté de rejoindre la Syrie, envisageaient notamment de frapper des gares de Paris et de sa région. Elles prévoyaient de se procurer des ceintures explosives ou de lancer des voitures contre des bâtiments, selon des sources proches de l'enquête.

Les policiers ont trouvé au domicile de l'une d'entre elles sept bouteilles en verre, "ce qui pourrait s'apparenter à des mèches artisanales en papier" et dans son véhicule

Justice-FMI

Christine Lagarde à la barre le 12 décembre

AFP
(PARIS-France)

Le procès de la directrice générale du Fonds monétaire international (FMI) Christine Lagarde, poursuivie en France pour "négligence" lors d'un arbitrage lorsqu'elle était ministre de l'Économie, a été fixé au 12 décembre, a annoncé lundi la Cour de justice de la

République (CJR). La CJR, une juridiction mixte composée de parlementaires et de magistrats, est la seule instance habilitée en France pour juger des délits imputés à des membres du gouvernement dans l'exercice de leurs fonctions.

Le procès de Christine Lagarde pourra se dérouler sur plusieurs jours, jusqu'au 20 décembre, a précisé une source judiciaire à l'AFP.

Les faits qui sont reprochés à l'ex-ministre française sont passibles d'une peine allant jusqu'à un an de prison et 15.000 euros d'amende.

Son renvoi devant la justice de son pays a été validé le 22 juillet. Christine Lagarde est accusée d'avoir laissé faire un arbitrage entre l'homme d'affaires français Bernard Tapie et l'ancienne banque publique Crédit Lyonnais, dont a résulté en

2008 un détournement de fonds publics de 404 millions d'euros en faveur de M. Tapie.

Cet arbitrage visait à mettre un terme à un long contentieux lié à une vente de l'équipementier sportif Adidas. Christine Lagarde était alors ministre de l'Économie du président de droite Nicolas Sarkozy. La patronne du FMI a toujours protesté de sa bonne foi dans cette affaire et bénéficié du soutien de l'institution

basée à Washington, qui lui a réitéré cet été sa confiance.

Agée de 60 ans, Christine Lagarde, première femme à diriger le FMI, a été reconduite cette année pour un deuxième mandat. Elle avait été nommée à sa tête en 2011, après la démission de son prédécesseur Dominique Strauss-Kahn, emporté par un scandale sexuel.